

# IMAGO

La publication trimestrielle du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Maine-et-Loire (CAUE) et de la Maison de l'Architecture, des Territoires et du Paysage (MATP)

N° 46

OCTOBRE 2009

## L'architecture, dès l'école

Entretiens : **Jean-Luc DAVY**  
et **Bernard LECLAIR**

Opération :  
Groupe scolaire de  
St-Germain-sur-Moine

des énergies renouvelables

**A** peine un mois après la rentrée scolaire de milliers d'enfants angevins, IMAGO vous propose un dossier sur l'école et son architecture. De nombreux exemples en Maine-et-Loire attestent d'une qualité architecturale renouvelée pour des programmes d'équipement scolaire venant se substituer à des structures obsolètes ou correspondant à l'accroissement d'une demande liée au développement démographique des villes et des bourgs ruraux. Qu'elles soient publiques ou privées, les nouvelles écoles associent heureusement architecture et pédagogie en offrant aux enfants un cadre adapté. Elles affirment l'une des responsabilités majeures des élus communaux, héritage des lois de décentralisation. En ce sens, l'école est, comme elle l'était au XIX<sup>e</sup> siècle, de nouveau un bâtiment public essentiel dans le paysage communal. Elle contribue à l'identité du quartier ou du bourg et sont un signe politique de l'engagement de la collectivité sur l'un des enjeux majeurs de la société d'aujourd'hui, l'éducation et la citoyenneté. En ce sens, l'architecture de l'école est un outil pédagogique qui doit aider l'enfant dans la compréhension du monde et l'adhésion précoce aux principes de développement durable. Le talent des architectes est d'aider la maîtrise d'ouvrage des élus à atteindre cet objectif ambitieux mais essentiel.

Christian GAUDIN  
Sénateur de Maine-et-Loire  
Président du CAUE

## RENDEZ-VOUS

**ÉTATS GÉNÉRAUX DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION**  
6<sup>e</sup> édition "Bois & Grenelle de l'environnement"  
Multiplexe Gaumont Angers  
www.egboisconstruction.com  
le **jeudi 15 octobre 2009**



**SALON DE LA MAISON BOIS 11<sup>e</sup> ÉDITION**  
Angers, Parc des Expositions  
www.salon-maison-bois.com  
Du **16 au 19 octobre 2009**

**BATIMAT SALON INTERNATIONAL DE LA CONSTRUCTION**  
Paris, Porte de Versailles  
www.batimat.com  
Du **02 au 07 novembre 2009**

**SPLendeur DE L'ENLUMINURE, LE ROI RENÉ ET LES LIVRES**  
Exposition au château d'Angers  
Tél : 02.41.86.48.77  
Du **03 oct. 2009 au 03 jan. 2010**

**VOYAGE ET MONDE IMAGINAIRE (À LA DÉCOUVERTE DE L'ART FOIRAIN)**  
À L'Abbaye de Fontevraud  
www.abbaye-fontevraud.com  
Jusqu'au **08 novembre 2009**

## PROGRAMME MATP

## CONFÉRENCES

**Firminy, le maire et l'architecte**

Projection suivie d'un débat avec les auteurs du film, **Olivier COUSIN** et **Xavier POUVREAU**, **Benoît POUVREAU**, historien de l'architecture et **Vincent VESCHAMBRE**, professeur de sciences humaines et sociales à l'école d'architecture de Lyon.  
Jeudi 22 octobre 2009 à 18h00.



**Le Segréen au XIX<sup>e</sup> siècle : une révolution économique discrète**

**Jean-Luc MARAIS**, maître de conférences honoraire à l'université d'Angers.  
Jeudi 26 novembre 2009 à 18h

## ATELIERS

**La gestion différenciée**

Le concept d'espaces verts a profondément évolué avec l'approche environnementale du patrimoine végétal urbain, la protection de la biodiversité, la nécessité des économies fonctionnelles et la lutte contre la pollution induite par les pratiques phytosanitaires radicales.  
Mardi 24 novembre 2009 de 8h30 à 10h30

## COURS D'ARCHITECTURE

à l'institut municipal de 18h30 à 20h

**Approche géomorphologique du site d'Angers**

**Gérard MOGUEDET**, géologue.  
Jeudi 8 octobre 2009 à 18h30

**De Juliomagus à Angers : aux racines antiques de l'urbanisation d'aujourd'hui**

**Jean BRODEUR**, archéologue INRAP chargé de cours et doctorant à l'Université d'Angers.  
Jeudi 12 novembre 2009 à 18h30

**Les empreintes du XIX<sup>e</sup> siècle sur Angers contemporain, entre refonte d'un centre médiéval et urbanisme a novo.**

**Dominique LETELLIER** et **Olivier BIGUET**, chercheurs de l'Inventaire, Conseil régional des Pays de la Loire et Ville d'Angers.  
Jeudi 10 décembre 2009 à 18h30



[www.matp-angers.eu](http://www.matp-angers.eu)

312 avenue René Gasnier  
49100 ANGERS

tél. 02.41.22.99.99  
courriel : [contact@matp-angers.eu](mailto:contact@matp-angers.eu)  
Lieu d'exposition ouvert  
du lundi au vendredi  
de 9h à 12h30 et de 14h à 18h,  
le dimanche de 14h à 18h.



# Le temps des Palmarès

Le 11 décembre 2009, à la Maison de l'Architecture, des Territoires et du Paysage, seront remis une série de Prix départementaux. Associée au vernissage de l'exposition sur l'actualité de l'urbanisme durable en Maine-et-Loire, cette soirée palmarès décernera tout d'abord le dixième prix départemental de l'architecture et de l'aménagement, biennale créée en 1992 par le Conseil général et le CAUE. Elle consacrera aussi et pour la première fois, la qualité de la production d'habitat social dans notre département par un prix spécial dédié. Elle conclura enfin une année de la première édition du concours départemental d'urbanisme durable en honorant les huit projets retenus parmi vingt-quatre au niveau

communal et en retiendra parmi ceux-ci un lauréat départemental. Au-delà de ces Prix et ces mentions qui y seront attachées, le 11 décembre doit être la fête de l'architecture et de l'aménagement, de ses maîtres d'ouvrage et de ses maîtres d'œuvre. Le département de Maine-et-Loire devient un territoire d'excellence pour la créativité architecturale et urbaine comme pour l'expérimentation durable, le rassemblement de ses acteurs doit être un rendez-vous le plus largement partagé. Les Palmarès attachés à la reconnaissance de ces savoir-faire sont uniques même si un département voisin s'est inspiré de l'initiative angevine pour créer, il y a quelques années, son propre Prix de l'architecture et de l'aménagement. ■

## EXPOSITIONS

### Le Havre, la ville reconstruite par Auguste Perret

Détruite par les bombardements alliés en 1945, la ville du Havre est reconstruite sur les plans d'Auguste Perret. Véritable laboratoire urbain et architectural, la reconstruction du Havre est reconnue au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2005. Jusqu'au 25 octobre 2009



### Le Pays Segréen, patrimoine d'un territoire

Après plusieurs années de recensement et d'étude sur le territoire du Segréen, le service départemental de l'Inventaire du patrimoine (Conseil général de Maine-et-Loire) livre une exposition qui révèle la diversité et la richesse du patrimoine local. Du 5 nov. au 6 déc. 2009

### Habiter autrement : concours départemental

Présentation de 24 projets issus du concours d'urbanisme durable organisé dans le cadre du Plan départemental de l'habitat du Conseil général. Des propositions urbaines innovantes pour l'urbanisme de demain. Du 11 déc. 2009 au 24 jan. 2010

## RENCONTRES DE L'ÉCO-CONSTRUCTION

- **Technique de l'enveloppe** de l'auto-construction à l'industriel  
Mardi 13 oct. 2009 de 20h30 à 22h.
- **La ventilation : passive, active**  
Mardi 10 nov. 2009 de 20h30 à 22h.
- **L'éclairage : passif, actif**  
Mardi 8 déc. 2009 de 20h30 à 22h.

Frais de participation libres.

## VISITES D'OPÉRATION

- **Extension en ossature bois**  
Habitation de Montreuil-Bellay conjuguant du chauffage utilisant des énergies renouvelables, une ventilation performante, de l'isolation en plume de canard sur les murs et une extension en ossature bois utilisant le solaire passif.  
Samedi 21 nov. 2009 à 10h.  
Inscription auprès de l'Espace Info Énergie au 02 41 18 01 08 ou par courriel : [pie49@alisee.org](mailto:pie49@alisee.org)

## Urbanisme durable Deuxième édition

Le concours départemental d'urbanisme durable mis en place en 2009 dans la continuité du Plan départemental de l'habitat adopté par le Conseil général en décembre 2008 est renouvelé en 2010. Il s'adresse aux communes soucieuses d'afficher leur politique innovante en matière d'urbanisme respectueux de l'environnement. Celles-ci, après avoir inscrit leur

projet dans le contrat de territoire conclu entre les communautés de communes (ou d'agglomération) et le Conseil général, engagent sur leur projet de ZAC ou de lotissement un concours de concepteurs. Le résultat de ces concours subventionnés par le Département, font l'objet d'une promotion départementale, la réalisation bénéficiant de financements avantageux. ■

## Journées Portes Ouvertes des Énergies Renouvelables

En partenariat avec le CLER et l'ADEME qui s'inscrit dans le week-end Portes Ouvertes des Énergies Renouvelables. La maison qui sera présentée sur la commune de La Possonnière allie rénovation écologique, utilisation d'énergies renouvelables et récupération des eaux de pluie. La rénovation écologique s'illustre par les enduits et dalles chaux/chanvre, par l'isolation des parois soit en copeaux

de bois/chaux, soit en ouate de cellulose. Une installation photovoltaïque vous sera également présentée. ■

Samedi 17 octobre 2009 à 9h00

Visite gratuite  
Inscription auprès de l'Espace Info Énergie au 02 41 18 01 08 (du lundi au vendredi de 14h à 18h) ou par courriel : [pie49@alisee.org](mailto:pie49@alisee.org)

L'histoire de l'école suit le chemin de la République. Celle de Jules Ferry était fondatrice de ses valeurs d'ordre, de mérite et d'excellence, celle d'aujourd'hui traduit une certaine idée de l'initiative, de la créativité et de la responsabilité individuelles. Avec la décentralisation, de modèle étatique, l'école s'est transformée rapidement en espace de représentation situé, le bâtiment public n'étant plus conçu à l'image d'un ministère mais à celle de la cité.

Cette petite révolution tranquille de la décentralisation des compétences, en 1985, aura au fil du temps, non seulement marqué, en un peu plus de vingt ans, le paysage architectural des villes et des villages mais aussi celui des rapports à l'espace entretenus par les enfants. Elle place, hier comme aujourd'hui, l'architecture de l'école comme

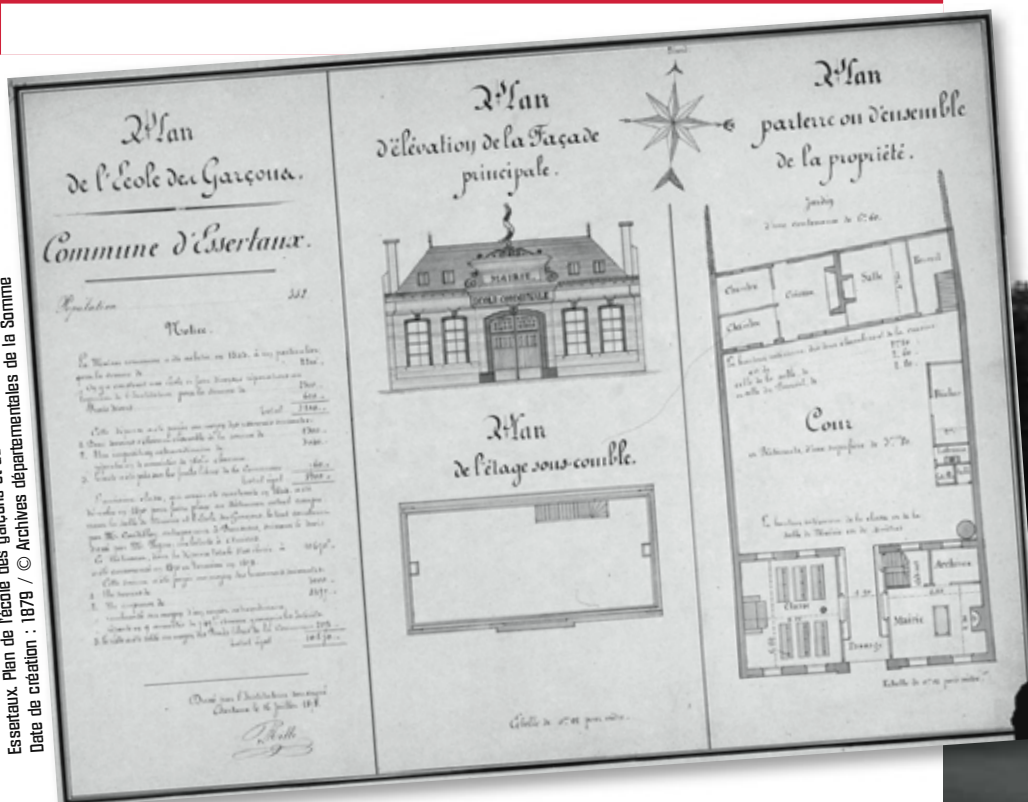
un manuel d'apprentissage, un cadre pédagogique ; la société s'y reflète et y imprime ses règles, aujourd'hui sans trop en avoir l'air mais pourtant avec une rigueur comparable à celle de l'ancien ordonnancement. Le code de la mairie école de la fin du XX<sup>e</sup> siècle fait place à une rhétorique conceptuelle apparemment plus diluée et libre mais qui inspire un nouvel ordre tout aussi contraignant. La construction scolaire reste un domaine très normé, l'évolution des pratiques éducatives, pourtant profondes, se comprenant dans le cadre institutionnel de leur exercice. Même les pédagogies aux apparences permissives ont besoin de ce contexte qui organise et oriente, l'architecture de l'école est aussi et toujours celle d'un process, au service d'une éducation qui reste nationale, creuset fondateur de la citoyenneté et d'une appropriation collective.

# L'archi

Jusqu'à une période très récente (première moitié du XX<sup>e</sup> siècle), l'architecture spécifiquement scolaire n'existe pas. Socrate enseigne dans la rue ou les gymnases, au gré des rencontres et le chapitre des monastères est longtemps le seul lieu de transmission du savoir. L'idée d'un bâtiment dédié à l'enseignement naît avec celle d'une éducation nationale et d'une pédagogie univoque, décidée, programmée et conduite par l'État. L'architecture exprime une politique et un statut. Il en est de même pour les palais de justice, les asiles ou les prisons longtemps conçus selon les modèles imposés.

Après 1833 et la loi Guizot anticipant le renversement de la politique scolaire du second Empire et surtout depuis le 28 mars 1882, aboutissement des lois de Jules Ferry rendant l'éducation obligatoire, gratuite et laïque, l'école publique représente dans chaque commune de France une République renaissante (la troisième), désireuse d'asseoir définitivement ses principes civiques et sa morale. Durant un siècle, ce statut très particulier de l'école se traduit par une architecture normée, décidée par le ministère, modèle républicain réparti de façon homogène dans toute la France et laissant peu de place aux expressions régionalistes ou à une création architecturale originale. Le bâtiment ternaire consti-

tuant au centre la ▶



Essertaux. Plan de l'école des garçons et de la mairie.  
Date de création : 1879 / © Archives départementales de la Somme



# tecture, dès l'école !

► mairie surélevée du logement de fonction de l'instituteur (qui est aussi secrétaire de mairie) et flanquée des deux ailes affectées, l'une à l'école des garçons, l'autre à l'école des filles, marquera le paysage des bourgs ruraux, face à l'église dont il reste longtemps le rival. L'école publique est ainsi la Maison commune, la Communale. Parce que la guerre de 1870 révèle une meilleure éducation du soldat prussien, l'ensemble des communes de France en est doté à l'aube de "la revanche" et du premier conflit mondial. L'école publique a son vocabulaire et de Lille à Marseille ou de Lyon à Brest, celui-ci est toujours le même ; même disposition des classes de forme rectangulaire, éclairées naturellement par de larges impostes et donnant sur la cour plantée d'arbres où se trouvent les sanitaires placés sous la surveillance directe du maître, depuis son estrade. Le plan est toujours conforme à un objectif éducatif, d'hygiène et d'ordre collectif, il en est de même pour l'ordonnan-

nement de la classe dont le mobilier, parfois fixé au sol, détermine un rapport supposant hiérarchie et respect dans la frontalité maître - élèves.

Après (et durant) la première guerre mondiale, la féminisation de l'enseignement primaire bouleverse largement la vision éducative en fixant l'objectif non plus seulement sur la citoyenneté républicaine et l'attachement aux valeurs patriotiques mais sur les besoins de l'enfant et son épanouissement personnel. Ellen Key (1849-1926), féministe suédoise, auteur du "Siècle de l'enfant" paru en France en 1910, anticipe déjà en supposant que « l'éducation ne doit plus s'appuyer sur la discipline et la performance mais plutôt renforcer le potentiel créateur de l'enfant et stimuler le développement de son individualité ». John Dewey (1859-1952), philosophe américain et promoteur du "hands-on learning" (apprendre par l'action), pédagogie de l'initiative, influence Frank Lloyd Wright (1867-1959) qui conçoit en 1902 l'école Hillside à Spring Green (Wisconsin), modèle d'architecture ►

« De même que pour les palais, les théâtres, les églises, etc., il existe pour les écoles un certain nombre de données fondées sur la logique et le raisonnement et en dehors desquelles aucune solution favorable n'est possible. »

*Dictionnaire de pédagogie*  
de Ferdinand Buisson, édition de 1887



« Si au lieu de gravir les escaliers d'un groupe scolaire récent, de se perdre dans des couloirs qui n'en finissent pas à la recherche d'une quelconque classe numérotée, l'enfant retrouvait chaque matin un local à sa dimension, une véritable maison – sa maison d'école – qui, au lieu de l'emprisonner, lui ouvrirait directement les portes sur la vie ? Ne pensez-vous pas, alors, qu'il y aurait moins d'inadaptés ou de "caractériels" ? »

Conférence de "L'école moderne", Nevers, 1974



► scolaire d'avant garde marquant la rupture avec l'orthodoxie institutionnelle et l'ouverture vers des pédagogies nouvelles misant plus sur la liberté que la contrainte, davantage sur la créativité individuelle que sur l'apprentissage théorique. À cette même époque, Tony Garnier, célèbre architecte lyonnais (1869-1948), institue le principe des écoles pavillonnaires, écoles compartimentées en pavillons séparés, où les élèves fréquentent des espaces différenciés selon leur âge et qui donnent une large place aux espaces extérieurs propices aux récréations mais aussi aux relations avec la ville. Le parti architectural de Tony Garnier est prolongé par celui des écoles de plein air conçues notam-

ment à Suresnes en 1936 par les architectes Eugène Baudouin (1898-1983) et Marcel Lods (1891-1978), supposant une large ouverture des classes sur l'extérieur et la capacité du travail en plein air, l'école étant en harmonie avec la nature, baignée de lumières.

À partir des années 1960, sous l'influence de mouvements guidés par les idées de Célestin Freinet, pédagogue (1896-1966), ou de Jean Piaget, psychologue (1896-1980) et de quelques autres comme Alexander Neill (1883-1973) et sa fameuse école de Summerhill fondée en 1921 en Angleterre, l'importance de l'architecture scolaire comprise comme stimulant pédagogique est mise en avant. On considère "l'espace enrichi" que constitue l'école née d'un concept architectural nouveau, celui des écoles dites ouvertes ou à plans variables. L'approche individuelle de l'enseignement du XIX<sup>e</sup> est remplacée par une pédagogie collective favorisant l'échange, le respect mutuel et le travail en équipe. Le cinquième alinéa de la Charte de l'École moderne adoptée lors du congrès de ce mouvement en 1968 à Pau, suppose que "l'école est centrée sur l'enfant et que l'enfant, avec notre aide, construit lui-même sa personnalité". La frontalité et la rigueur du plan républicain sont remplacées par la conception d'espaces communs, zones libres en ateliers ou dédiées à la lecture, aux arts, aux sciences, appréhendées par des groupes d'élèves d'âges et de compétences variés. L'architecture accompagne un temps ce vent d'affranchissement de la norme mais cette tendance ne durera pas et l'institution reprendra vite son rang.

meilleure qualification et d'une demande sociale de plus en plus forte, oblige l'État à soutenir l'industrialisation de la construction scolaire (entre 1965 et 1975, 2354 collèges ont été bâtis en France, soit un collège par jour ouvrable pendant dix ans). La construction scolaire est placée sous la responsabilité des services dits constructeurs du ministère de l'Équipement mis à disposition de l'Éducation nationale. La normalisation est à son apogée généralisant la trame de 1,75 m et les sous-plafonds à 3 m. Jusqu'en 1973 où le drame des vingt collégiens morts dans l'incendie du collège de la rue Pailleron à Paris signe l'échec et l'arrêt de cette fuite en avant et ouvre la voie à l'ère nouvelle qui, une dizaine d'années plus tard, correspondra au transfert de la compétence "constructions scolaires" vers les collectivités territoriales.

Avec la décentralisation, on assiste à un retour de l'architecture. Les programmes types imposés par l'État disparaissent dès 1981. Les collectivités territoriales, dans le sillage des politiques de grands travaux engagées par l'État durant les années 80, expriment leurs nouvelles compétences par des constructions scolaires de grande qualité, en rupture complète avec les pratiques antérieures. L'école communale devient le symbole identitaire d'une nouvelle responsabilité, elle reconsidère son statut territorial en se référant non plus à un ordre national imposé mais à un contexte particulier, local. Elle signe une nouvelle dimension réservée à la maîtrise d'ouvrage comme à la maîtrise d'œuvre, le maire et l'architecte y retrouvant alors une relation féconde. Confortée par la loi de 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique qui situe bien les responsabilités de l'un et de l'autre, cette relation directe entre le maire et ►



Groupe scolaire Saint-Éxupéry à Saint-Crespin-sur-Moine

## L'ÉCOLE, BÂTIMENT PUBLIC

L'école est un bâtiment public, sa maîtrise d'ouvrage est communale. L'article 2 de la loi Maîtrise d'Ouvrage Publique (loi MOP) suppose que le maire ayant un projet d'école (construction d'un nouvel établissement, extension d'un bâtiment existant, aménagement) effectue (ou fasse effectuer) une étude de faisabilité puis un programme et détermine l'enveloppe budgétaire réservée à l'opération. Le programme s'établit dans la concertation avec l'Éducation nationale (Inspecteur primaire), les enseignants et, dans la mesure du possible, les parents d'élèves. À l'issue de ces études, le maire a la responsabilité de l'organisation du recours à la maîtrise d'œuvre d'un architecte, concepteur du projet.

En effet, cette effervescence du rapport architecture et pédagogie trouvera ses limites dans les années 1970 avec un bilan finalement contrasté ne situant pas vraiment l'avantage de telle ou telle conception architecturale nouvelle par rapport aux dispositifs classiques. Une enquête australienne montre ainsi, en 1980, dans des tests nationaux des connaissances, que les écoles ouvertes obtiennent de moindres scores que les écoles traditionnelles.

D'autre part, l'explosion scolaire constatée dans les années 60 par l'effet cumulé du "baby boom", de l'exigence économique d'une

## [ RECTO ]



► l'architecte et l'attachement du programme à un site induisent à l'évidence une amélioration de la qualité architecturale. L'école, lieu d'apprentissage du savoir et de la citoyenneté, fait aujourd'hui à nouveau référence dans le patrimoine architectural de la commune ; on peut dire de même pour le Département et ses nouveaux collèges, pour la Région et ses lycées. L'architecture scolaire est une marque forte de la décentralisation, elle est aussi, comme au XIX<sup>e</sup> siècle, constitutive de la cité.

Mais cette progression qualitative, indéniable, préfigure-t-elle ce que sera l'école de demain ? Force est de constater que dans l'organisation du plan, l'école décentralisée n'est pas fondamentalement différente de l'école normalisée des années 70, elle même n'étant ►

« *L'école primaire est une compétence de la commune reconnue depuis la décentralisation. Les élus sont très attachés à cette compétence et veulent améliorer sans cesse la qualité de l'école tant dans la norme des locaux, l'esthétique, l'espace et le confort pour les enfants.* »



**Jean-Luc DAVY**, maire de Daumeray, revient sur les compétences communales et les enjeux de l'école.

**Imago < Selon vous, la décentralisation a-t-elle permis d'améliorer la qualité des écoles ?**

**Jean-Luc Davy <** L'école primaire est une compétence de la commune reconnue depuis la décentralisation. Les élus sont très attachés à cette compétence et veulent améliorer sans cesse la qualité de l'école tant dans la norme des locaux, l'esthétique, l'espace et le confort pour les enfants.

**I < En tant qu' élu, quel est votre sentiment sur le désengagement de l'Etat et la charge supportée par les communes dans la construction des écoles alors qu'elles n'ont pas de prises directes sur l'enseignement dispensé ?**

**JLD <** La difficulté des élus des communes pour gérer l'école et, notamment l'investissement, est d'abord dans le nombre de classes et l'ouverture ou la fermeture d'une classe. Il faut alors pouvoir répondre et souvent dans l'urgence. En cas d'ouverture, il faut des locaux supplémentaires, un local préfabriqué ou une construction. L'investissement doit alors être pensé, financé. En terme de fonctionnement, la commune est tenue d'entretenir la structure scolaire (bâtiments, nettoyage des locaux, balayage des cours) mais aussi de fournir du personnel ATSEM pour les classes maternelles : il y a un coût important pour le fonctionnement.

**I < L'intercommunalité, grâce au regroupement scolaire, n'est-elle pas une réponse au maintien des enfants en milieu rural ?**

**JLD <** L'école est pour une commune, un facteur de dynamisme. Aussi, pour les communes les plus petites, le maintien de l'école peut se faire dans le regroupement (RPI\*) qui permet alors de conserver plusieurs classes dans chaque commune et d'organiser un transport entre les communes adhérentes. Cette école intercommunale fonctionne bien pour une qualité d'enseignement optimum pour nos enfants.

**I < Le regroupement pose aussi la question des transports.**

**JLD <** ... et celle de la compensation financière, peu appliquée à ce jour. Pour des raisons multiples, lieu de travail des

parents, inscription à l'école privée, fermeture de classe, certains enfants vont à l'école de la commune voisine... Cette dernière est en droit de demander une compensation financière à la commune où réside l'enfant. Aujourd'hui, les communes jouent la carte de la solidarité, mais la question reste posée. Quant au transport, dans le cadre des RPI, il est organisé par les communes avec l'aide du Conseil général. La contribution financière demandée aux familles est très faible.

**I < Pouvez-vous nous présenter l'opération originale de projet commun école publique/ école privée portée par votre commune ?**

**JLD <** Daumeray est une commune de 1.620 habitants avec une population en croissance positive depuis 1970. Elle compte plus de 1 000 emplois et 240 enfants scolarisés dans les deux écoles (six classes à l'école publique pour 130 élèves et quatre classes à l'école privée pour 110 élèves). Les deux écoles se sont agrandies à partir de l'existant (bâtiments anciens, petites salles) et l'ajout de classes préfabriquées. En 2007, la commune a fait appel au CAUE et a constitué un comité de pilotage avec les deux écoles. A partir d'un constat de l'existant, le projet de construire une cité scolaire neuve sur un seul site est né. Les travaux vont débuter en septembre 2009 avec la construction par la commune d'un équipement public au centre du terrain pour accueillir la bibliothèque scolaire, des salles informatiques et des locaux mis à disposition des deux écoles et du public. La commune construit d'un côté six classes aux normes d'aujourd'hui. L'objectif est de faire la rentrée des classes 2010 dans la nouvelle école. L'école privée construit de l'autre côté ses quatre classes répondant aux mêmes normes. Ainsi, les familles bénéficieront d'un équipement de grande qualité au bénéfice de nos enfants. ■

\* regroupement pédagogique intercommunal

L'intégralité des entretiens est disponible sur demande auprès du CAUE de Maine-et-Loire.



**Bernard Leclair**, Inspecteur de l'Éducation Nationale, chargé de la mission cycle 1 incluant la réflexion sur l'architecture des écoles revient sur les échanges permanents entre pratiques pédagogiques et projet architectural.

**Imago < Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, il y a toujours eu adéquation entre l'architecture scolaire, les orientations pédagogiques et la société. Comment analysez-vous les conséquences de la décentralisation ?**

**B.L <** Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'architecture des écoles traduit le pouvoir centralisateur de l'État ; les écoles sont toutes construites sur un même modèle en France. L'État impose alors des règles strictes pour les constructions (pour exemple, l'arrêté du 24 avril 1838 exige que "les salles d'exercice soient éclairées des deux côtés par des fenêtres qui auront leur base à au moins deux mètres du sol, la forme de ces salles sera celle d'un rectangle ou d'un carré long d'au moins 4 mètres de largeur sur 10 mètres de longueur [...] ; à l'une des extrémités de la salle seront établies plusieurs rangées de gradins...") ; aujourd'hui l'Éducation Nationale fournit seulement des recommandations aux collectivités territoriales.

Le grand tournant a lieu dans les années 1970. On aménage ainsi les cours d'école qui deviennent des territoires d'expérimentation. À la même époque, on dédie 5 heures par semaine à l'EPS\* dans les programmes scolaires. Quant aux bâtiments, ils traduisent notamment la prise en compte de l'hygiène associée à l'intimité de l'enfant. A partir des années 1990, on détruit les longues barres industrialisées construites durant les Trente Glorieuses et devenues inadaptées aux pratiques pédagogiques.

**I < L'architecture tient une place de plus en plus importante dans les programmes. Comment expliquer le récent intérêt pour cette discipline ?**

**B.L <** L'école vise à faire de ses élèves des citoyens éclairés. Pendant longtemps l'école a fourni des connaissances, aujourd'hui elle fournit en sus les clés pour les utiliser. L'architecture fait partie de l'environnement de l'enfant, c'est donc tout naturellement qu'elle est entrée à l'école avec l'histoire des arts. Depuis toujours, l'apprentissage de l'espace est au cœur du travail mené en maternelle. En cycle 1 et 2, les enseignants basent leur enseignement sur l'espace proche de l'enfant et utilisent le bâtiment école et l'environnement immédiat comme support pédagogique. La classe et l'école sont alors des territoires d'expérimentation, des lieux pour des activités d'orientation, de repérage, de dessins, pour des apprentissages en mathématiques entre autres.

Pour les cycles 2 et 3, l'introduction dans les programmes 2008 de l'histoire des arts et de l'architecture fait appel au croisement des disciplines.

**I < La qualité des constructions scolaires s'explique souvent par la qualité de la programmation. Quelles sont les évolutions notables depuis les années 1980 ?**

**B.L <** Les dernières recommandations officielles en termes de constructions d'écoles datent de 1982. Les architectes sont ensuite libres d'intégrer ces recommandations dans leur projet.

L'équipe de circonscription est un lien entre l'architecte, l'élu et l'école. Les maires n'ont pas l'obligation de faire appel à nos services, même s'ils sont de plus en plus nombreux à nous solliciter. C'est pourquoi nous avons lancé, il y a quelques années le projet — resté sans suite — d'une plaquette à destination des maîtres d'ouvrage pour les informer sur les démarches à suivre pour concevoir au mieux leur projet d'école. Notre rôle est de favoriser le dialogue entre les différents acteurs et rendre faisable et fonctionnel un projet architectural original.

Pendant longtemps, le principe, à l'école, c'était une classe/une salle. Aujourd'hui, le groupe classe bénéficie de plusieurs espaces dédiés (bibliothèque, salle de motricité, salle informatique, atelier, etc). On assiste depuis 10 ans à une prise de conscience environnementale qui imprègne aussi l'école. Les écoles récentes illustrent les influences réciproques entre l'architecture et la pédagogie.

Les propositions architecturales génèrent ainsi des nouvelles pratiques pédagogiques, c'est le cas par exemple à l'école de Tillières, avec la bcd\*\* installée à l'extérieur du bâtiment principal ou encore le petit atelier en annexe de chaque salle de classe. Quant à l'école de Saint-Germain-sur-Moine, elle propose des espaces plus riches, plus stimulants qui questionnent l'enfant. Les utilisateurs sont très fiers de ces espaces, même si parfois leur complexité nécessite un encadrement plus important ou si leur originalité demande quelques petits changements dans la pratique de classe au quotidien.

Les écoles "nouvelle génération" ont aussi pour vocation de montrer d'autres possibles aux enfants, de développer leur imaginaire.

EPS\* : Education Physique et Sportive  
bcd\*\* : bibliothèque centre de documentation



École communale de Tillières - Maîtrise d'ouvrage : commune de Tillières /

► d'ailleurs pas si étrangère aux poncifs de Jules Ferry. La classe est toujours rectangulaire comme reste frontal le rapport maître-élèves. Seule, l'introduction des nouvelles technologies de communication a (un peu) modifié l'ordonnement en disposant (parfois) des espaces collectifs où la possibilité du travail groupé rappelle l'utopie des écoles ouvertes. Encore que ces dispositifs sont plus souvent l'œuvre des enseignants eux-mêmes qui s'adaptent opportunément, plutôt que de l'architecte.

Un rapport de l'OCDE envisage pourtant la suppression de l'espace "classe" et en décembre 2000, un séminaire international réuni à Milan dresse les bases d'une approche de "l'école intelligente" en adaptant celle-ci aux conditions nouvelles d'acquisition du savoir par l'informatique, le multimédia et internet. L'avenir serait ►

« Pendant longtemps, le principe, à l'école, c'était une classe/une salle. Aujourd'hui, le groupe classe bénéficie de plusieurs espaces dédiés (bibliothèque, salle de motricité, salle informatique, atelier, etc). On assiste depuis 10 ans à une prise de conscience environnementale qui imprègne aussi l'école. »



Maitrise d'œuvre : Agence Drodolot et associés (Nantes)

« Les acteurs du système éducatif ont évidemment un rôle à tenir dans le processus de conception de l'architecture scolaire. Ils doivent être les moteurs du projet politique, des acteurs de la réflexion programmatique, des interlocuteurs de la traduction architecturale et urbaine du projet de service public qu'ils auront concouru à définir. C'est l'investissement à faire pour dépasser le risque normatif. »

Yves DESSUANT, architecte programmeur, avril 2000

Quelle que soit l'évolution attendue d'une architecture scolaire bien en phase avec l'actuelle société et ses technologies, expression d'une certaine rupture avec le cadre hérité d'une pédagogie vieille d'un siècle et demi, l'école reste un "bien commun" et le lieu essentiel d'apprentissage de la citoyenneté. Le "bâtiment école" n'est ainsi pas neutre, il est par essence un bâtiment public qui affiche le prix porté par la commune à l'un des enjeux fondamentaux de la société d'aujourd'hui, celui de l'éducation. Il est un investissement pour l'avenir. L'architecture scolaire doit être ainsi exemplaire d'une approche durable, respectueuse de l'environnement et favorable à la sensibilisation des enfants (et de leurs parents) à la protection de la planète et à l'ouverture sur le monde. L'architecture de l'école doit être en adéquation avec sa mission première, éducative et citoyenne. Elle peut être aussi l'outil privilégié d'une prise de conscience par l'intégration et l'ouverture du bâtiment sur la ville, par sa qualité et son esthétique intrin-

sèques mais aussi, plus prosaïquement, par la pertinence du choix des matériaux ou les conditions économes de son fonctionnement. Architecture et pédagogie restent ainsi toujours et aujourd'hui plus que jamais étroitement associées. ■

BL

► ainsi ouvert à la souplesse, à l'adaptabilité et à la modularité des espaces facilitant tant l'évolutivité des effectifs que la nécessité à la fois du travail en groupe et du tutorat individualisé. Il sera aussi dédié à une école ne répondant plus seulement à une monofonctionnalité éducative mais ouverte sur la ville et au principe de "formation tout au long de la vie". L'école aurait ainsi vocation à redevenir la Maison commune et à favoriser l'échange entre les générations et l'acquisition permanente et partagée du savoir.



© Agence Béaranger et Wasmot architectes

Groupe scolaire Saint-Éxupéry à Saint-Crespin-sur-Moine



## APPRENDRE L'ARCHITECTURE À L'ÉCOLE

L'enseignement de l'architecture à l'école est une obligation du programme de l'éducation nationale. 81 heures annuelles sont consacrées aux pratiques artistiques et à l'histoire des arts dès l'école élémentaire. Parmi 6 grands domaines artistiques, le bulletin officiel n° 32 du 28 août 2008 précise que "les arts de l'espace : architecture, urbanisme, arts des jardins, paysage aménagé, etc." font partie du programme pédagogique de l'école primaire (application à la rentrée 2008/2009), du collège et du lycée (application à la rentrée 2009/2010), notamment dans leur dimension contemporaine.

Durant la dernière année scolaire, le CAUE a animé quatre ateliers sur l'architecture et la ville en partenariat avec les collèges Clémenceau de Cholet et Saint-Charles à Angers ainsi qu'avec les écoles publiques de Grez-Neuville et de Sainte-Gemmes-sur-Loire.



LIEU

Saint-Germain-sur-Moine

MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Saint-Germain-sur-Moine

AMO

CAUE de Maine-et-Loire

MAITRE D'OEUVRE

Agence DRODELLOT, architectes et associés (Nantes)

PROGRAMME

- un groupe scolaire (6 classes)
- un restaurant scolaire maternelle/primaire/collège (270 couverts)
- un accueil périscolaire et accueil de loisirs

CALENDRIER

- groupe scolaire : janvier 2005 - février 2006
- restaurant scolaire : Livraison prévue fév. 2010

SURFACES

- groupe scolaire : 856 m<sup>2</sup> utile - 939 m<sup>2</sup> SHON
- restaurant scolaire : 685 m<sup>2</sup> SDO (Surface dans œuvre)

COÛT

- groupe scolaire : 1 173 000 € HT (+148 000 € HT aménagement extérieur)
- restaurant scolaire : 1 226 245 HT (aménagement des abords compris)

En 2004, la commune de Saint-Germain-sur-Moine lance un projet de construction d'une nouvelle école dont la vocation première est d'offrir des locaux correspondant à la pédagogie actuelle. L'enseignement ne se limitant plus aux quatre murs de la classe, les concepteurs ont donc choisi de créer une école ouverte, privilégiant le développement de l'imagination, l'expression personnelle et l'éveil à la nature.

Le projet s'inscrit dans la pente naturelle du terrain. En partie haute du site, les salles de classes et locaux d'accompagnement sont répartis dans un bâtiment en arc de cercle et desservis par un couloir vitré donnant sur la cour. Chaque classe bénéficie d'un atelier ; elles peuvent communiquer entre elles afin de permettre des travaux par petits groupes. Depuis le couloir, deux passerelles conduisent à l'atelier et à la salle de motricité. Les deux modules sont conçus comme des petites cabanes surplombant la cour de récréation.

Leur forme laisse place à l'imaginaire et au jeu : éléments en bois, terrasses, balcons... Les pilotis font également office de préau.

Au centre de la cour, un jardin d'éveil en terrasses tapissées de graviers, de briques, d'ardoises et d'écorces est un espace d'expérimentation et de découverte du minéral et du végétal : les enfants sont invités à observer la nature et les saisons. Une serre offerte par l'association des parents d'élève a été ajoutée et vient compléter l'ensemble.

Prévu dès le choix du terrain, le restaurant scolaire est en cours de construction. Son programme a été élaboré une fois l'école construite et les mêmes architectes ont été retenus. Ainsi une véritable cohérence s'établit entre les deux équipements par le biais des perspectives affirmées de l'un vers l'autre et des espaces extérieurs conçus dans une continuité paysagère. ■

FG

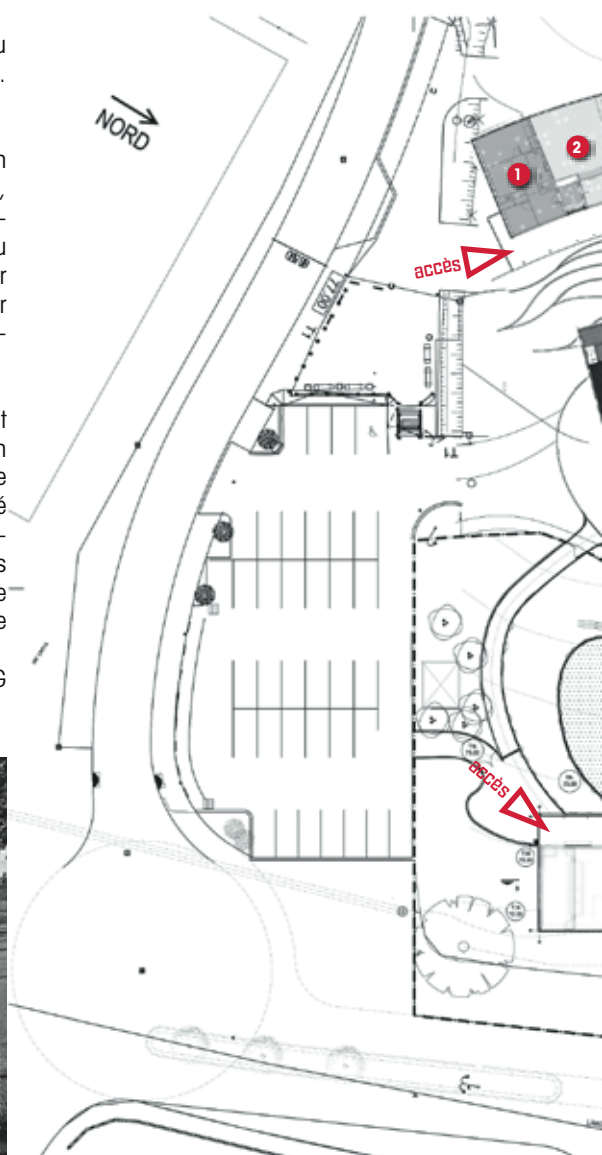


© Pascal GUERBAUD

# Groupe

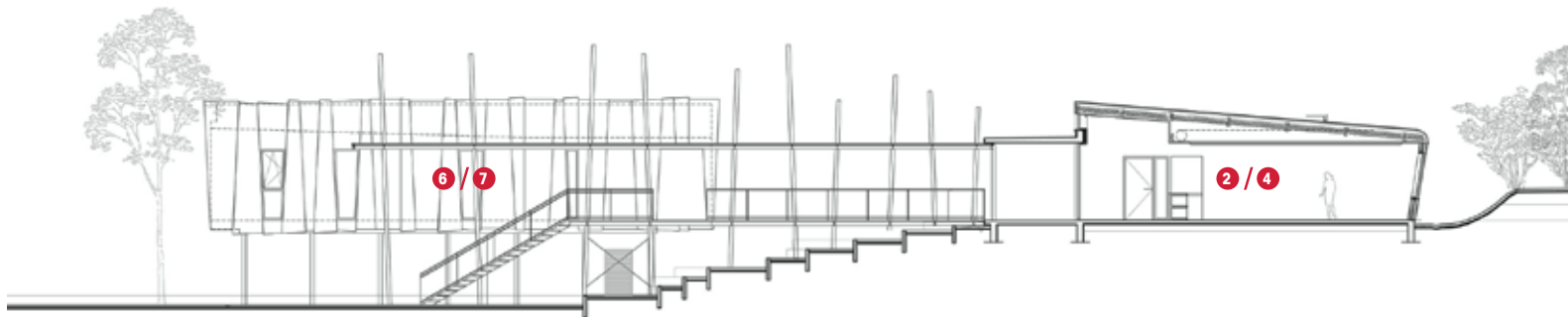
## Groupe scolaire

- 1 Administration
- 2 Maternelle
- 3 Salle de repos
- 4 Élémentaire
- 5 Bibliothèque
- 6 Motricité
- 7 Atelier



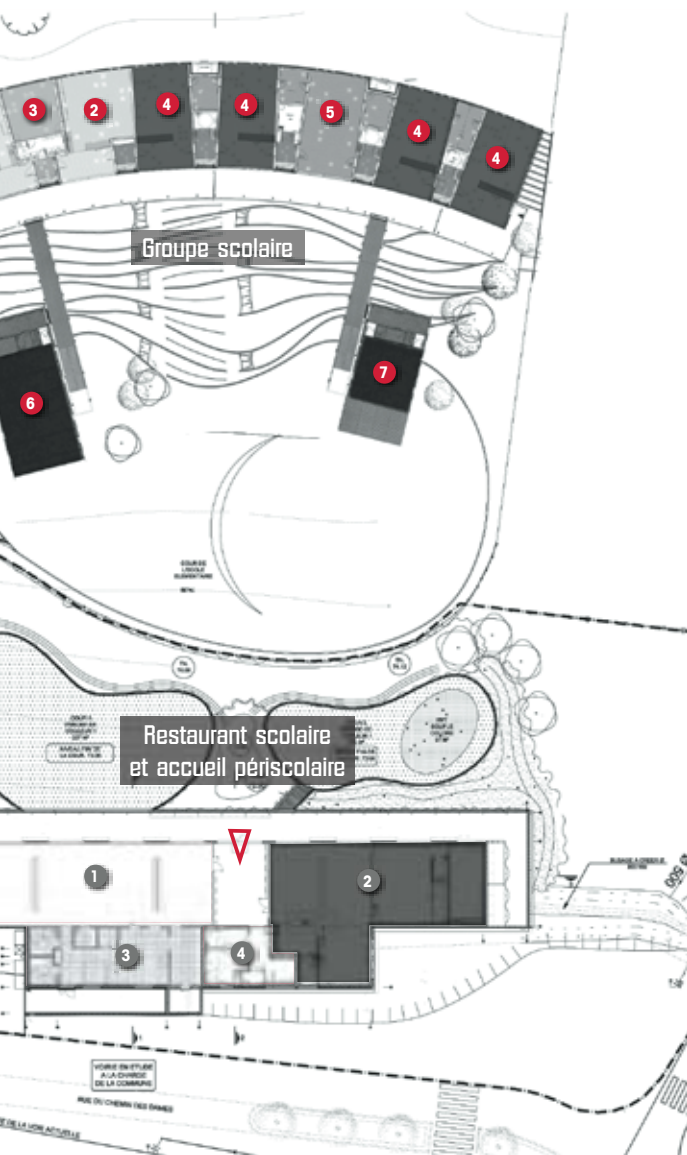


# scolaire et restaurant



▲ Coupe transversale sur l'école

◀ Plan de rez-de-chaussée



La pente du terrain est judicieusement utilisée pour établir entre les salles de classe et la cour un parcours de jeux et de pédagogie.

## Restaurant scolaire et accueil périscolaire

- ① Restaurant scolaire
- ② Accueil périscolaire et C.L.S.H.
- ③ Cuisines
- ④ Sanitaires communs

